



N° 13 616*01

DEMANDE DE DEROGATION
 POUR LA CAPTURE OU L'ENLEVEMENT
 LA DESTRUCTION
 LA PERTURBATION INTENTIONNELLE
 DE SPECIMENS D'ESPECES ANIMALES PROTEGÉES
 * cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement
 Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
 définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITE

Nom et Prénom :
 ou Dénomination (pour les personnes morales) : VILLE DE SAINT-MALO
 Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : Direction de l'Espace Public
 Adresse : N° Rue Hôtel de Ville
 Commune SAINTE-MALO le dax
 Code postal 35418
 Nature des activités :
STERILISATION DES OEUF DE GOELANDS
 Qualification :

B. QUELS SONT LES SPECIMENS CONCERNÉS PAR L'OPERATION

Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1 <u>GOELANDS</u> <u>ARGENTES</u>	<u>863</u>	<u>oeufs stérilisés.</u> <u>stérilisation par dyone, avec</u> <u>huile de calzo ou de tournesol</u>
B2		
B3		
B4		
B5		

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITE DE L'OPERATION *

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Inventaire de population	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écoéthologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude génétique ou biométrique	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input checked="" type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :

Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LES MODALITES ET LES TECHNIQUES DE L'OPERATION
(reviser l'une des rubriques suivantes en fonction de l'opération concernée)

D1. CAPTURE OU ENLEVEMENT *

Capture définitive Préciser la destination des animaux capturés :

Capture temporaire avec relâcher sur place avec relâcher différé

S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher :

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :

Capture manuelle Capture au filet
 Capture avec épuisette Pièges Préciser :

Autres moyens de capture Préciser :

Utilisation de sources lumineuses Préciser :

Utilisation d'émissions sonores Préciser :

Modalités de marquage des animaux (description et justification) :

Suite sur papier libre

D2. DESTRUCTION *

Destruction des nids Préciser :

Destruction des œufs Préciser : *Blocage de l'éclosion - Pas de destruction*

Destruction des animaux Par animaux prédateurs Préciser :

Par pièges létaux Préciser :

Par capture et euthanasie Préciser :

Par armes de chasse Préciser :

Autres moyens de destruction Préciser :

Suite sur papier libre

D3. PERTURBATION INTENTIONNELLE *

Utilisation d'animaux sauvages prédateurs Préciser :

Utilisation d'animaux domestiques Préciser :

Utilisation de sources lumineuses Préciser :

Utilisation d'émissions sonores Préciser :

Utilisation de moyens pyrotechniques Préciser :

Utilisation d'armes de tir Préciser :

Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle Préciser :

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION *

Formation initiale en biologie animale Préciser :

Formation continue en biologie animale Préciser :

Autre formation Préciser :

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION

Préciser la période : *du 1^{er} mai au 30 juin*
 ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION

Régions administratives :

Départements :

Cantons :

Communes : *Saint-Malo (35400)*

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Relâcher des animaux capturés Mesures de protection réglementaires
 Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : *Maintien de la population*

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : *Rapport sur les opérations effectuées à la fin de la campagne*

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux libertés et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à *Saint-Malo*
 le *5 octobre 2020* Pour le Maire,
 Votre signature *Céline BOUHE*
 L'Adjointe Déléguée



Céline BOUHE

Sujet : [INTERNET] Re[2]: Fw: BILAN CAMPAGNE STERILISATION OEUFS GOELANDS

De : > amouric (par Internet) <amouric@saint-malo.fr>

Date : 15/12/2020 17:41

Pour : "RIOCHE Yann (Chargé de mission Biodiversité) - DDTM 35/SEB/P-planif" <yann.rioch@ille-et-vilaine.gouv.fr>

Copie à : "JIGOREL Sébastien (Chef de l'unité biodiversité) - DDTM 35/SEB/P-planif/Biodiv" <sebastien.jigorel@ille-et-vilaine.gouv.fr>, "Pascal Briand" <pbriand@saint-malo.fr>, "Dufeil Sylvain" <sdufeil@saint-malo.fr>

Bonjour Monsieur RIOCHE,

Pour faire suite à votre demande du 2 décembre dernier, vous trouverez ci-après les éléments complémentaires au bilan de stérilisation des œufs de goélands sur la ville de Saint-Malo.

1. Evolution des populations de goélands pendant les 3 années écoulées sur la commune, intégrant une approche sur les communes voisines

En avril 2018, vos services ont autorisé la ville de Saint-Malo à stériliser les œufs de goélands. Cette autorisation a pris fin le 30 novembre dernier. Cependant, la campagne de mai/juin 2018 n'a pas été réalisée, le marché n'ayant pu être attribué à aucun des soumissionnaires.

De ce fait, il nous est difficile d'apprécier l'évolution des goélands sur les 3 dernières années. Néanmoins, il a été constaté un plus grand nombre de goélands argentés entre 2018 et 2019.

L'évolution est donc appréciée au vu du nombre de demandes d'interventions, du nombre de réalisations effectives, de nids traités et d'œufs stérilisés, précisés au tableau ci-dessous.

Année	Nombre de demandes d'intervention	Nombre de réalisations effectives	Différence (nombre d'adresses sans goélands)	Nombre de nids traités	Nombre d'œufs stérilisés	Nombre de nids traités par adresse
2017				569	1 351	
2019	416	388	28	492	1 034	1,26
2020	301	162	139	370	871	2,28

La différence entre le nombre de demandes et le nombre de réalisations s'explique par le fait que les particuliers demandent systématiquement tous les ans une intervention de la ville, sans même vérifier au préalable l'existence ou non de nids et œufs sur leur toiture. Cette constatation leur a été signalée par courrier.

La campagne 2020 a permis de constater également que les goélands bruns sont de plus en plus visibles sur la commune de Saint-Malo.

La ville de Dinard a été contactée par nos services. Elle a précisé que pour l'année 2020, 107 nids ont été comptabilisés pour les goélands argentés, et 6 pour les goélands marins.

2. Observations d'éventuels report et/ou de déplacement des populations

Depuis 2019, il a été observé un déplacement des goélands vers les zones industrielles, essentiellement la zone sud. La proportion des nids y est beaucoup plus importante que sur le reste du territoire de la ville.

- 2019: 120 nids

- 2020: 210 nids

Un repérage approfondi de la zone a d'ailleurs été réalisé. La prochaine campagne sera sans doute plus accentuée sur les zones industrielles.

3. Appréciation de l'efficacité des traitements réalisés et impact sur les populations de goélands

La stérilisation des œufs de goélands n'a pour le moment fait que déplacer la population des centres villes vers les zones industrielles (des particuliers vers des entreprises). De ce fait, nous serons amenés à revoir nos modalités d'interventions en 2021 si la nouvelle demande de dérogation de la Ville est accordée.

Messieurs Pascal BRIAND (tél: 02 99 21 92 36) et Sylvain DUFEIL restent à votre disposition si vous souhaitez des renseignements complémentaires. Ils sont également favorables à une rencontre avec vos services début 2021 pour échanger sur les campagnes de stérilisation des œufs de goélands.

Cordialement.

Anne MOURIC

Anne MOURIC
 Direction de l'Espace Public
 Cellule Marchés Publics
 Tél: 02 99 21 92 28
 Courriel: amouric@saint-malo.fr



De: RIOCHE Yann (Chargé de mission Biodiversité) - DDTM 35/SEB/P-planif (yann.rioch@ille-et-vilaine.gouv.fr)

Date: 02/12/2020 08:31

À: amouric (amouric@saint-malo.fr)

Cc: JIGOREL Sébastien (Chef de l'unité biodiversité) - DDTM 35/SEB/P-planif/Biodiv (sebastien.jigorel@ille-et-vilaine.gouv.fr)

Objet: Re: [INTERNET] Fw: BILAN CAMPAGNE STERILISATION OEUFS GOELANDS

Bonjour madame Amouric,

la commune de ST Malo dispose par arrêté préfectoral du 12/04/2018, d'une dérogation à la réglementation sur les espèces protégées, autorisant la stérilisation des œufs de Goélands argentés sur les secteurs urbains de la commune où une prolifération de cette espèce et ses conséquences en terme de nuisances ont été constatés.

Cette dérogation triennale arrivant à échéance, il me semble utile de vous rappeler ci-après les éléments attendus par notre service, et précisés par l'arrêté ministériel du 19/12/2014 (en p.j.), pour solliciter un éventuel renouvellement de cette dérogation pour l'année 2021, voire 2022 et 2023.

Outre votre bilan de stérilisation pour l'année 2020 (déjà fourni), ainsi que les éléments d'informations précisés aux articles 6 et 7 de l'arrêté ministériel précité, la demande de renouvellement devra notamment comporter le cerfa n°13 616*01 (déjà fourni) et détailler les points suivants:

- évolution des populations de Goélands pendant les 3 années écoulées sur la commune, intégrant une approche sur les communes voisines ;
- observations d'éventuels report et/ou déplacement des populations ;
- appréciation de l'efficacité des traitements réalisés et impact sur les populations de Goélands.

Dans cette optique, je vous invite à vous rapprocher des communes environnantes, effectuant, ou non, des traitements de stérilisation (Dinard), afin d'avoir une meilleure approche de la situation globale et des moyens les plus adaptés pour lutter contre les nuisances constatées, sans pour autant engendrer de risque pour les populations de cette espèce protégée.

La durée d'instruction des demandes, incluant la consultation du public au titre de l'article L120-1 du code de l'environnement, étant d'environ 2 mois, je vous invite à me transmettre votre demande pour fin décembre au plus tard, compte-tenu, d'une part, des périodes prévisionnelles autorisées pour les traitements de stérilisation, et considérant par ailleurs que des recours administratifs sont possibles.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire.

Cordialement



Le 08/10/2020 à 08:07, > amouric (par Internet) a écrit :

Bonjour Monsieur RIOCHE,

Comme convenu lors de notre entretien téléphonique, je vous prie de bien vouloir trouver en pièce jointe le formulaire CERFA n°13 616*01.

Je vous en souhaite bonne réception.

Cordialement.

Anne MOURIC



Anne MOURIC
Direction de l'Espace
Public
Cellule Marchés Publics
Tél: 02 99 21 92 28
Courriel: amouric@saint-malo.fr

De: Anne Mouric (amouric@saint-malo.fr)

Date: 30/09/2020 17:15

À: yann.rioches@ille-et-vilaine.gouv.fr

Cc: Pascal Briand (pbriand@saint-malo.fr)

Objet: **BILAN CAMPAGNE STERILISATION OEUFS GOELANDS**

Bonjour Monsieur RIOCHE,

Je fais suite à notre conversation téléphonique de ce jour.

Dans le cadre de la campagne de stérilisation des œufs de goélands argentés sur la commune de Saint-Malo, je vous prie de bien vouloir trouver en pièces jointes:

- le compte-rendu général de la campagne, établi par notre prestataire, la société CDSI,
- le tableau détaillé des interventions,
- le courrier sollicitant l'autorisation de poursuivre cette stérilisation.

Comme convenu, je vous adresserai prochainement le formulaire CERFA 13 616*01.

Cordialement.

Anne MOURIC



Anne MOURIC
Direction de l'Espace
Public
Cellule Marchés Publics
Tél: 02 99 21 92 28
Courriel: amouric@saint-malo.fr

Affaire suivie par : Anne MOURIC
Tél : 02 99 21 92 28
N/Réf : AM 19-1108
Objet : campagne de stérilisation
des œufs de goélands 2019

Saint-Malo, le **28 OCT. 2019**

REÇU LE

29 OCT. 2019

Service DIM
au et Biodiversité

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES ET DE LA MER D'ILLE ET
VILAINE
12 rue Maurice Fabre
CS 13167
35031 RENNES cedex

Monsieur,

Une campagne de stérilisation des œufs de goélands argentés a été effectuée cette année par la ville de Saint-Malo. A ce titre, vous trouverez en pièces jointes le compte-rendu général des interventions réalisées par drone par la société CDSI, ainsi qu'un tableau détaillé par quartiers et par adresse.

N'ayant pas pu réaliser cette prestation l'an passé, il est difficile pour la collectivité d'établir un comparatif 2018/2019 afin d'apprécier l'évolution de la population des goélands sur le territoire malouin. Toutefois, un grand nombre de nids de goélands argentés ayant été constatés dans les zones industrielles, une attention particulière devra être apportée pour ces sites lors de la campagne 2020.

Dans le cadre des mesures préventives, la Ville assure chaque année une campagne d'information auprès du public, en lui rappelant l'interdiction faite par le Règlement Sanitaire Départemental de nourrir ces volatiles.

De plus, des poubelles plus hermétiques sont installées, la collecte des ordures ménagères est assurée de façon régulière par la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Malo ainsi que le nettoyage des rues par la ville de Saint-Malo.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, et vous prie de croire Monsieur, à l'expression de ma considération distinguée.



Pour le Maire,
La Première Adjointe

Michèle COMBARDIE

DGA
BB

PJ :
Bilan général
Bilan par quartier/adresse

Adresser la correspondance à Monsieur le Maire - Hôtel de Ville - Place Chateaubriand - CS 21826 - 35418 Saint-Malo Cedex

Fax : 02 99 21 92 38 – dep@st-malo.fr - www.saint-malo.fr

Aménagement, Gestion et usage de l'Espace Public

Voie - Circulation - Éclairage - Propreté Urbaine - Espaces Verts - Occupation du Domaine Public

Rapport de stérilisation des goélands argentés 2019

Contexte de la mission :

La stérilisation des œufs de goélands argentés a débuté le 13 mai 2019 jusqu'au 23 mai 2019 pour le 1^{er} passage et du 03 au 14 juin pour le 2^{ème} passage.

La stérilisation par drone est dépendante de la météo (vent, pluie), des impératifs de sécurité (pas de survol à moins de 30 m de personnes, le pilote doit toujours garder son drone en vue), des obstacles sur les toits (hautes cheminées, antennes, câbles électriques,...). Pour cela les plages de vols efficaces et sécurisées sont limitées et demandent une adaptation quotidienne.

La stérilisation n'a pas été effectuée en 2018 et une liste de 370 adresses a été constituée, cette liste a été mise à jour le 07 mai 2019 avec au total 450 adresses. Ces listes ont été constituées en partie avec les doléances des habitants ce qui s'est avéré imprécis sur le terrain compte tenu du fait qu'un goéland perché ne fait pas obligatoirement un nid. Beaucoup d'adresses visitées n'ont pas été fructueuses ce qui a occasionné des vols de repérage sans résultat et une perte de temps cette année. Mais il a été convenu de se référer en priorité sur les constats de terrain et le repérage 2019 pour la campagne de stérilisation 2020.

Pour cela afin de visiter toutes les adresses listées, certains quartiers n'ont pas pu faire l'objet de 2 passages.

Différences entre 1^{er} et 2^{ème} passage :

Le nombre de nids peut augmenter ou diminuer entre les 2 passages (nids construits ou nids délaissés et détruits) quand aux œufs ils peuvent être écartés par les goélands à l'issue de la stérilisation et tomber du toit.

Le quartier Intra-Muros :

Il faut rappeler ici que l'utilisation des drones requiert des règles strictes quand à la sécurisation des vols car personne à part le pilote ne doit se trouver sous les trajectoires de vol à moins de 30m horizontal ce qui impose dans des quartiers très fréquentés comme celui-ci de prendre des mesures au sol car il faut également une zone de décollage et d'atterrissage dégagée.

Ce qui a été fait avec le concours de la police municipale pour sécuriser les zones de vol, et il a été possible de survoler certains bâtiments. Malgré cela étant donné la hauteur des bâtiments et le peu d'espace, le pilote n'a pas la vision obligatoire de son drone (vol en vue) lorsqu'il se rapproche d'un toit et ne peut pas effectuer la stérilisation en sécurité.

Il a été possible de faire un repérage du quartier par drone en procédant un balayage à différents endroits stratégiques et il a été dénombré peu de nids de goélands argentés (8 nids).

Les zones industrielles :

La particularité des zones industrielles est d'abriter un grand nombre de nids de goélands argentés car les toits sont principalement en fibrociment et sont très attractifs.

La difficulté de certains toits réside dans le fait qu'ils sont immenses ou que les bords sont protégés par des bardages verticaux qui nous empêche de voir le drone évoluer lorsque l'on s'approche des nids et il est impossible du point de vue de législation d'évoluer hors vue (Conforama, AutoMaxi, Atelier municipaux, Ford)

Les zones industrielles sont à cibler en priorité, en zone sud et nord certains bâtiments non listés serai à faire. Ainsi que dans la ZI Maisonneuve, la ZAC Burgot, le port, Timac, la Douane, la gare maritime.

Quartier / Secteur	Adresse	Date	1er passage			Mise non traitée	OBS	Date	2e passage			Mise non traitée	OBS	Bilan 1e et 2e passage	Mises supplémentaires	
			Nids traités	Cats stérilisés	Pousins viables				Nids non traités	Nids traités	Cats stérilisés					Pousins viables
A-Bellevue	1 Immaux du Coceau	13-mai-19	3	2	0	0		5-juin-19	2	5	1	0				
	1 à 7 rue Cédric Kerolis	13-mai-19	2	4	0	0		3-juin-19	1	2	0	0				
	1 à 7 Square du trieur	13-mai-19	7	20	0	0		3-juin-19	2	5	0	0				
	2 à 28 rue Ducherrouer	13-mai-19	0	0	0	0		3-juin-19	0	0	0	0				
	9 rue de l'antre	13-mai-19	1	1	0	0		3-juin-19	1	2	0	0				
	18 à 28 Bd Larence Malvalain	13-mai-19	1	3	1	0		3-juin-19	3	8	0	0				
	26 rue Maresgneur Diles	13-mai-19	0	0	0	0		3-juin-19	0	0	0	0				
	56 à 64 rue de Blancourt	13-mai-19	12	34	0	0		3-juin-19	7	27	0	0				
	1 à 3 rue Descorces	13-mai-19	0	0	0	0		3-juin-19	0	0	0	0				
	Sous total	R-Parisienne		26	70	1	0		26	44	1	0				
C-Courtoille	40 avenue Pasteur	19-mai-19	1	0	0	1										
	100 Bd Hébert	22-mai-19	1	2	0	0										
	11 rue Louis Doreau															
	14 avenue du Général Lanzéroc															
	14 Bd Hébert															
	15 avenue du 47e RI															
	53 Bd Hébert															
	70 Bd Hébert															
	Chapelle Saint Jean, Bd Chateaufort															
	Résidence Chateaufort, 5 allée Beaussoliel															
D-Ducorvois	C-Courtoille	22-mai-19	2	2	0	1										
	Rue Saint Séverin et alentours	22-mai-19	0	0	0	0										
	Cathédrale Saint-Vincent et alentours	22-mai-19	0	0	0	0										
	Theâtre Chateaufort et alentours	22-mai-19	0	0	0	0										
	Halls au bit et alentours	22-mai-19	0	0	0	0										
	Hôtel de ville et alentours	22-mai-19	0	0	0	0										
	Lycee Institution et alentours	22-mai-19	0	0	0	0										
	Maison du Québec et alentours	22-mai-19	0	0	0	0										
	Place Chateaufort et alentours	22-mai-19	0	0	0	0										
	Forêt de Dizan et alentours	22-mai-19	0	0	0	0										
E-Encha Maires	Encha Maires	14-mai-19	1	1	0	0										
	5 rue du Pérou	14-mai-19	1	3	0	0										
	7 rue de l'Éclair	14-mai-19	1	1	0	0										
	18-12 rue de l'Éclair	14-mai-19	1	1	0	0										
	66 rue de la Marche	14-mai-19	1	8	0	0										
	62 à 68 rue des Acillies	14-mai-19	1	2	0	0										
	F-à Ducorvois	21-mai-19	1	3	0	0										
	G-à Gare	22-mai-19	10	15	0	0										
	H-à Madeline	3 rue de la Grassinès	16-mai-19	2	6	0	0									
		VNI-AUDI rue de la Grassinès	16-mai-19	1	3	0	0									
Conte-1 rue de la Soule		16-mai-19	0	0	0	0										
18 rue de la Grassinès		16-mai-19	1	2	0	0										
8 rue de la Grassinès		16-mai-19	1	3	0	0										
Kandella, rue de la Soule		16-mai-19	2	6	0	0										
3 bis rue de la Grassinès		16-mai-19	1	3	0	0										
Castelnau rue de la Grassinès		16-mai-19	3	6	0	0										
Marché rue de la Grassinès		16-mai-19	1	3	0	0										
I-à Lévy		Kilg Jovet La Grassinès	21-mai-19	12	33	0	13									
	H-à Madeline	21-mai-19	1	0	0	0										
	Ecole Seignin, Allée de la Godefroy	21-mai-19	1	0	0	0										
	4 rue Louis Garnery	21-mai-19	1	0	0	0										
	H-à Lévy	21-mai-19	1	0	0	0										
	J-à Silion	66 chaussée du Silion	21-mai-19	1	0	0	0									
		K-à Lévy	pas de 1er passage	3-juin-19	2	3	0	0								
			pas de 2e passage	3-juin-19	1	1	0	0								
			pas de 3e passage	3-juin-19	1	1	0	0								
			pas de 4e passage	3-juin-19	1	1	0	0								
pas de 5e passage			3-juin-19	1	1	0	0									
pas de 6e passage			3-juin-19	1	1	0	0									
pas de 7e passage			3-juin-19	1	1	0	0									
pas de 8e passage			3-juin-19	1	1	0	0									
pas de 9e passage			3-juin-19	1	1	0	0									
pas de 10e passage	3-juin-19		1	1	0	0										

